

Interpellation urgente

Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ?

La Ville de Lausanne a été pionnière en mettant sur pied dès 1908 les trois premiers postes d'infirmières scolaires. Alors que les infirmières du canton et du secondaire II sont engagées par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), les infirmières lausannoises sont employées directement par la Ville. Nous saluons cette spécificité lausannoise, puisqu'elle permet un taux d'encadrement supérieur à la moyenne cantonale (environ 1 EPT pour 900 élèves contre 1EPT pour 1400 élèves dans le reste du Canton). Ce ratio est impératif pour répondre à la spécificité des élèves de la capitale vaudoise et à la lourdeur des cas suivis par les professionnelles lausannoises. Toutefois, ce taux d'encadrement lausannois semble *de facto* devenu théorique, compte tenu nombre élevé d'absences maladie et des probables démissions qui font suite au climat très difficile que traverse depuis plusieurs mois le Service de la santé et de la prévention (SSPr).

Alors que le nombre de postes est inchangé depuis 20 ans, une réaffectation importante des infirmières a été effectuée en mai 2022. 11 infirmières sur 25 ont été déplacées de leur établissement sans, pour une partie d'entre elles, que cela ne corresponde à leur souhait. Ces réorganisations imposées semblent également ne pas suivre la volonté des établissements puisque tous les directeurs et directrices et près de 200 enseignant.es ont apporté aux infirmières leur soutien dans cette réorganisation conflictuelle.

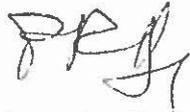
Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité confirme-t-elle que 11 infirmières sur 25 ont été déplacées à la rentrée 2022 ?
- La réorganisation de 2015 (40% d'infirmières déplacées) était justifiée par la création de 3 nouveaux établissements scolaires. La Municipalité peut-elle préciser quelle est la justification de la réorganisation du printemps 2022 ?
- La Municipalité peut-elle garantir que les absences de longue durée ont été dûment signalées au DSST après 30 jours, afin de permettre un retour dans de bonnes conditions des personnes en arrêt maladie ?
- La Municipalité peut-elle confirmer que le taux de d'absence des infirmières communiqué en réponse à une question orale début juin (5.6%) concerne les infirmières exclusivement et pas l'ensemble des collaborateurs.trices du SSPr ? Quel est ce taux pour le 1^{er} semestre 2022 ?
- Alors que la Municipalité garantit dans la presse que l'impact de ces réorganisations sur les enfants sera limité, comment ces déplacements sont-ils compatibles avec les projets d'établissement mis en place par les équipes santé pluridisciplinaires et avec le Concept 360 cantonal ?
- Comment la Municipalité compte-t-elle lutter contre d'éventuelles démissions, qui seraient particulièrement dommageables compte tenu du fait que la Ville a financé des formations spécialisées (DAS en santé communautaire) et des difficultés de recrutement en raison du manque de professionnelles disponibles sur le marché du travail ?
- La Municipalité partage-t-elle l'idée que cette équipe de 15 EPT, gérée par deux infirmières-chefes, supervisée par la cheffe de service, bénéficie d'un taux d'encadrement élevé et que cela devrait permettre une meilleure efficacité dans sa gestion ?

Le 25 août 2022



Séverine Graff



PAOLA RICHARD-DEPAOLIS

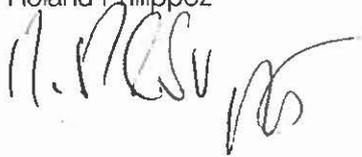


Muriel Chenaux

Samuel De Vargas



Roland Philippoz



Johann Dupuis

